



**Projet de rapport de la 47^e Réunion Plénière à Limassol,
08 – 09 novembre 2012**

1. Bienvenue

Le Président du CERP a souhaité la bienvenue aux membres et remercié les hôtes chypriotes d'avoir organisé cette Réunion Plénière pour la deuxième fois à Chypre.

Le Commissaire du Bureau du Commissaire à la régulation des communications électroniques et des services postaux, M. Polys Michaelides, a souhaité aux participants la bienvenue à Limassol et leur a souhaité une réunion fructueuse ainsi qu'un agréable séjour.

Il a donné un bref aperçu du Bureau, de sa structure et de sa taille ainsi que de ses activités et de sa stratégie.

Il a souligné que la responsabilité et le professionnalisme étaient les outils servant à promouvoir une concurrence saine et la protection des consommateurs sur le marché postal de Chypre, ce qui permettra d'offrir un plus large éventail de services, de qualité meilleure et à des prix abordables.

2. Approbation de l'ordre du jour et introduction par le Président (Doc 1 A/F Rév 1)

L'ordre du jour a été adopté sans commentaires.

**3. Approbation du rapport de la 46^e Réunion Plénière à Belgrade tenue les
24 et 25 mai 2012 (Doc 2 A/F)**

Le rapport a été adopté sans amendements.

4. Rapport de la réunion du Groupe d'orientation tenue le 4 septembre 2012 (Doc 3)

Le Président du CERP a rendu compte de la réunion du Groupe d'orientation. Les sujets les plus importants y ayant été traités étaient les suivants : activités et futurs travaux des Groupes de travail, newsletters du CERP, état de la situation concernant le Protocole d'accord ainsi que préparation de la 47^e Réunion Plénière du CERP à Chypre.

**5. Résultat de la réunion du Comité de Contact CERP/Commission européenne tenue
le 04 septembre 2012 (Doc 4)**

Le Président du CERP a rendu compte de la réunion du Comité de Contact CERP/Commission européenne. Lors de cette réunion, le représentant de la Commission européenne a donné des informations sur les activités en cours concernant les deux études. Il a également accepté de contribuer à la prochaine newsletter du CERP pour donner le point de vue de l'Union européenne en ce qui concerne le Congrès de l'UPU.

La prochaine réunion du Comité de Contact sera fixée au début de 2013.

6. Résultat de la réunion du Comité de Contact CERP/PostEurop tenue le 29 septembre 2012 (Doc 5)

Le Président du CERP a rendu compte de la réunion du Comité de Contact CERP/PostEurop durant le Congrès de l'UPU à Doha.

Au cours de la réunion, les discussions ont été principalement concentrées sur les expériences faites avec le Code de conduite et sur les propositions du Congrès. Les participants ont critiqué la distribution tardive des documents par le BI si bien qu'il avait été difficile de recevoir à temps les opinions des membres.

La prochaine réunion du Comité de Contact est prévue pour le printemps 2013.

7. Rapport du Groupe de travail « Policy » (politique) (Doc 6 Rév 1)

La Présidente du Groupe de travail, Madame Anna Karolak, a rapporté que, en raison d'une lourde charge de travail avant le Congrès de l'UPU à Doha, les membres du Groupe de travail « Policy » ne s'étaient pas réunis après la Réunion Plénière de Belgrade en mai 2012.

Le Groupe de travail avait toutefois distribué un questionnaire portant sur la réglementation des tarifs ex ante et ex post. Le questionnaire consistait en deux parties « Legal requirements » (exigences légales) et « Experience ». Madame Karolak a informé que seuls 13 Pays-membres avaient envoyé une réponse et a demandé aux membres de participer plus activement car, pour obtenir des résultats plus complets, il était nécessaire de disposer de nombreuses opinions.

Le Royaume-Uni a souligné qu'il devait tout d'abord être analysé l'impact de la troisième directive et a attiré l'attention sur le risque de chevauchement entre le CERP et l'ERGP.

L'Allemagne a communiqué qu'elle ne voyait pas la nécessité d'une quatrième directive. Il devait cependant être discuté de considérations concernant des sujets tels que l'étendue du service universel étant donné la diminution des envois de la poste aux lettres.

8. Rapport du Groupe de travail « UPU » (Doc 7a/b)

Le Président du Groupe de travail « UPU », M. Egil Torstensen, a informé sur les réunions tenues en juillet à Oslo et en septembre à Mayence.

Le sous-groupe du Groupe de travail, présidé par l'Espagne, a distribué une liste de propositions de la 3^e livraison partielle (« Batch 3 ») consistant en propositions de nature réglementaire importante qui devraient présenter un intérêt pour les membres du CERP. Il avait été demandé aux membres du CERP d'envoyer leurs commentaires en qui concerne les propositions choisies mais seulement peu d'entre eux ont répondu.

À la cinquième réunion du sous-groupe à Mayence, le BI a fait une présentation concernant les questions telles que l'état des propositions du Congrès (« Situation of Congress Proposals »), la situation quant aux candidats du CA et du Conseil d'exploitation postale (CEP) (« Situation of Candidates of the CA and the POC »), les élections des Conseils (« Election of the Councils ») et le Règlement intérieur (« Rules of Procedure »).

M. Torstensen a indiqué que, en raison de la distribution tardive de certains documents, de nombreux pays avaient eu des difficultés à mettre en œuvre un référendum national. Par conséquent, étant donné que 25 pays étaient requis afin que soit atteint le quorum pour le vote, il n'était pas possible d'élaborer une position européenne commune.

La prochaine réunion du Groupe de travail « UPU » sera tenue avant la réunion plénière du CA.

Afin d'améliorer la procédure, la Belgique a proposé de faire une comparaison avec les procédures correspondantes à l'UIT, avec l'examen des différences et de leurs répercussions, et a déclaré qu'elle était prête à effectuer cette analyse. La proposition est soutenue par la Suisse et la Commission de l'UE.

9. Protocole d'accord entre la CEPT et l'UPU (Doc 8)

Le Président du CERP a informé les membres que 25 Administrations de la CEPT avaient répondu à la consultation écrite des membres de la CEPT pour approbation du Protocole d'accord (MoU) entre la CEPT et l'UPU.

Dès qu'au moins 60% des membres de la CEPT (29) auront répondu, le Protocole d'accord pourra être signé.

10. Développements récents au sein de l'UPU – Présentation par le Bureau international

Madame Won-ja Lee a informé sur les récents développements au sein de l'UPU.

Le Conseil d'exploitation postale (CEP) se réunira du 08 au 15 avril 2013; les tâches principales consisteront à élaborer les nouvelles réglementations avec prise en considération des décisions du Congrès, à instaurer tous les groupes ainsi qu'à établir et approuver le plan des travaux du CEP.

Madame Won-ja Lee a indiqué que, jusqu'à présent, il avait été envoyé au BI 192 propositions pour modifier des dispositions dans le Règlement. Elle a souligné que la date limite pour les propositions était le 7 février 2013 et que seules les propositions qui étaient remises par des gouvernements seraient acceptées.

Madame Won-ja Lee a communiqué que la réunion du CA se déroulerait du 22 au 25 avril 2013. Les tâches principales consisteront à désigner la présidence et la vice-présidence de différents groupes de projet, considérer et approuver le programme et le budget de l'UPU pour 2013 ainsi que d'établir et approuver le plan des travaux du Conseil d'administration.

La réunion régulière du CA débutera le 25 octobre 2013.

Madame Won-ja Lee a informé en outre sur certains points cruciaux des décisions du Congrès de Doha, comme la gouvernance, les finances de l'UPU et les décisions relatives aux futures activités.

La présentation est ci-jointe.

11. Rapport du Groupe de projet Communication

Le Président du CERP a informé sur les dernières activités du Groupe de projet. La deuxième newsletter de 2012, comportant les contributions des candidats aux postes de Directeur général et de Vice-Directeur général de l'UPU, a été publiée en septembre 2012. Une troisième newsletter est prévue pour la fin de l'année 2012, laquelle présentera une évaluation du Congrès de l'UPU et des contributions de différents groupes d'intérêts.

12. État de la situation concernant l'ERGP

Ce point de l'ordre du jour a été présenté en même temps que le point 13 « Questions européennes en matière de réglementation ».

13. Questions européennes en matière de réglementation – Présentation par la Commission européenne

Le représentant de la Commission européenne, M. Robert Pochmarski, a fait une présentation incluant les récents développements dans l'Union européenne en matière de réglementation et concernant entre autres les questions du processus de transposition, le contrôle du marché, le prochain livre vert sur le commerce électronique et le Congrès de l'UPU à Doha.

Il a mis en évidence l'excellent état de la situation en ce qui concerne le processus de transposition vers une ouverture totale du marché en 2013. Le cinquième rapport sur l'application est prévu pour la fin de 2012.

Pour ce qui est des futurs travaux, il a souligné que les travaux seraient basés sur une évaluation continue du caractère significatif des statistiques, sur des améliorations continues du cadre méthodique et sur la coopération étroite avec l'ERGP et la DG MARKT au niveau du développement méthodique.

M. Pochmarski a mentionné que les ateliers portant sur les études débutaient le 20 novembre 2012.

En ce qui concerne l'ERGP, il a souligné que la réunion du réseau de contact du 25 octobre 2012 avait exprimé un soutien fort et une grande appréciation vis-à-vis du dur travail de tous les sous-groupes et que la réunion plénière le 22 novembre 2012 à Stockholm adopterait le(s) rapport(s) / l'(les) opinion(s) et déciderait du programme des travaux de 2013.

En 2013, la structure des sous-groupes existant actuellement sera maintenue et l'ERGP sera engagé dans le suivi du livre vert sur la distribution de colis transfrontières.

En ce qui concerne le Congrès de l'UPU à Doha, il a indiqué que l'UE était maintenant un observateur à part entière auprès de tous les organes de l'UPU et a informé sur le changement de la Convention de l'UPU avec l'introduction de l'information électronique avancée en tant qu'exigence future pour le trafic postal.

La Hongrie et la Lituanie ont informé les membres sur la transposition dans leur pays respectif.

14. Forum

Le forum "UPU, Quo Vadis" s'est déroulé dans le cadre d'une table ronde et était animé par John Hearn. Les participants étaient Egil Thorstensen de Norvège, Jean-Paul Forceville de PostEurope, Murray Buchanan du Bureau international de l'UPU et Robert Pochmarski de la Commission européenne.

La discussion a porté entre autres sur les résultats les plus importants de l'UPU, les objectifs les plus importants de la stratégie de Doha et la question de savoir comment répondre aux faiblesses telles que, par exemple, le manque général de flexibilité dans la prise de décisions, la difficulté d'attirer l'intérêt des Pays-membres ou l'inhabileté à déterminer des priorités.

Des fichiers mp3 de la discussion peuvent être consultés sur le site Internet du CERP.

15. Échange d'informations entre les régulateurs/ministères

République tchèque : En juin 2012, le Parlement de la République tchèque a adopté l'amendement substantiel à la loi sur les services postaux, transposant la Directive 2008/6/CE. Sur la base de cet amendement, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013, la dernière partie du monopole du titulaire de licence postale, à savoir la Poste tchèque, sera supprimée et le marché postal tchèque sera entièrement libéralisé. L'obligation de service universel sera imposée à la Poste tchèque pendant une période de cinq ans, à savoir jusqu'à fin 2017; ensuite, sur la base d'un appel d'offres public, il sera choisi une nouvelle entité pour assurer le service universel. Au-delà du cadre de l'étendue du service universel comme spécifiée dans la directive postale, les mandats de poste font également partie des services universels.

Tous les opérateurs ayant l'intention de fournir des services postaux devront être enregistrés auprès de l'ARN – le Bureau tchèque des télécommunications – qui sera en même temps le régulateur des tarifs mais uniquement pour les services universels fournis par le titulaire de licence postale, à savoir la Poste tchèque. Le Bureau tchèque des télécommunications sera aussi l'organe de surveillance pour la protection des consommateurs.

Le mécanisme de financement des coûts nets possibles des obligations de service universel est basé sur le fonds de service universel. Les nouvelles réglementations légales incluent également l'obligation pour le titulaire de licence postale de donner aux autres opérateurs l'accès aux éléments de l'infrastructure postale.

Actuellement, l'adoption d'actes dérivés préparés par le Bureau tchèque des télécommunications est achevée. Ils concernent par exemple la méthode de calcul des coûts nets, le registre des prestataires de services postaux, la spécification des services de base (services universels), etc. Ces réglementations entreront également en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Allemagne: L'Office des ententes allemand a introduit une action contre la Deutsche Post AG appliquant des prix prédateurs dans le segment du courrier professionnel en offrant des remises injustifiées à de gros consommateurs si bien que les concurrents sont écartés du marché.

Grèce: Dans le contexte de la transposition intégrale de la troisième directive postale, qui a été adoptée par la loi 4053/2012 à un niveau national, et de la libéralisation du marché postal, le Ministère, en collaboration avec l'ARN, est en train de publier les actes dérivés pertinents comme suit :

1. Décision ministérielle concernant la détermination du contenu du service postal universel.
2. Décision ministérielle commune concernant la détermination de la méthode de procédure pour la répartition d'une partie des coûts nets de la fourniture de service postal universel entre les opérateurs fournissant le service postal.

Le projet susmentionné a été envoyé à la DG Concurrence de la Commission européenne dans le contexte de la procédure de prénotification.

L'ARN (EETT) a en son nom conclu des consultations publiques portant sur la méthode de calcul des coûts nets du service universel, le système de l'octroi de licences et les questions de protection des consommateurs, avec pour objectif que toute la législation nécessaire soit prête le 1^{er} janvier 2013.

Lituanie: Afin d'être conforme aux obligations internationales assumées par la République de Lituanie et, à partir du 1^{er} janvier 2013, de libéraliser le secteur postal du pays, le projet de la

version révisée de la loi postale a été adopté le 8 novembre 2012 au Seimas (parlement) de la République de Lituanie. Les actes dérivés sont actuellement en préparation.

En outre, il a été communiqué que la Lituanie prendrait en charge la présidence du Conseil de l'Union européenne le 1^{er} juillet 2013. Pendant sa présidence, la Lituanie accueillera la conférence ICT 2013 intitulée "ICT 2013: Create, Connect, Grow" (ICT 2013 Créer, Connecter, Croître), laquelle se déroulera du 6 au 8 novembre de l'année prochaine à Vilnius, capitale de la Lituanie. Les questions principales qui y seront traitées sont les suivantes : tendances futures, recherches scientifiques, bénéfices socio-économiques des TIC (techniques de l'information et de la communication), etc. Au nom des autorités du Ministère du Transport et des Communications, la Lituanie aimerait inviter les représentants des Pays-membres du CERP à participer activement à la conférence ICT 2013.

Norvège : Au printemps dernier, le gouvernement norvégien a présenté au parlement une proposition en vue de supprimer les obligations pour la Poste norvégienne d'offrir des services bancaires à travers tout son réseau.

La proposition a été adoptée par le parlement en juin.

Désormais, l'obligation d'offrir des services bancaires est maintenue uniquement au niveau des postiers ruraux. Dans les deux prochaines années, la Poste norvégienne va, en conséquence de cela, réduire de près de 150 le nombre de bureaux de poste réguliers, gardant uniquement 30 bureaux postaux dans l'ensemble du pays. Par contre, les tâches de tous ces 150 bureaux seront assumées, sur la base d'un contrat, par des magasins d'alimentation, des kiosques, etc. Le nombre de points de contact ne sera ainsi pas réduit.

16. Calendrier des Réunions Plénières (Doc 9)

Le Président du CERP a présenté le Doc 9 et rappelé aux membres du CERP que, à partir de 2014, le CERP organiserait une seule Réunion Plénière par an. Il a demandé aux membres du CERP de réfléchir à la possibilité d'accueillir la Réunion Plénière au printemps 2014.

La prochaine Réunion Plénière sera organisée par la Norvège les 23 et 24 mai 2013. Le représentant de la Norvège a présenté Kristiansand, ville où se déroulera la Réunion, et a fait une présentation montrant la beauté de ce lieu et expliquant les possibilités offertes par celui-ci.

La présentation est ci-jointe.

17. Divers

Madame Karine Portelli va prendre en charge d'autres fonctions et ne peut ainsi plus représenter la France au CERP. Ces tâches seront à l'avenir assumées par Michèle Pauliat du Ministère français de l'Économie.

Annexe

Présentation par la Commission européenne
Présentation par l'UPU
Présentation par la Norvège

Bonn, 27 novembre 2012

A. DAUN
Secrétariat du CERP

U. DAMMANN
Président du CERP